

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOILLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C.PASTRE, MF.MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL F. JOUFFRE, P.MANENT et Mesdames M.DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : Messieurs C. BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Remplacement des anciens représentants de la commune de Laviolle au sein des organismes extérieurs

Le conseil municipal de Laviolle a été renouvelé partiellement le 28 janvier 2018.

Il convient de procéder au remplacement des anciens élus de Laviolle au sein des organismes extérieurs.

Pour les syndicats mixtes fermés, le scrutin à lieu à bulletin secret. Madame Marie-Noëlle DURAND et Monsieur Stéphane CIVIER sont désignés scrutateurs.

Pour les syndicats mixtes ouverts et autres associations, le scrutin a lieu à main levée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne :

Pour le SIDOMSA : Fabien NOUGIER (Titulaire) et René MOULIN (Suppléant), élus avec 44 voix.

Pour le SYMPAM : Max TOURVIEILHE (Titulaire) élu avec 32 voix contre 18 voix pour Patricia ROUX.

Pour le PNR : Stéphane CIVIER (Titulaire) et Jacky SOUBEYRAND (suppléant) élus à l'unanimité.

Pour le comité de pilotage du SCOT au titre de Personne Publique Associée dans le cadre de la compétence PLH Colette SUCHET (suppléant), élue à l'unanimité.

Pour l'Association des Communes Forestières de l'Ardèche : Fabien NOUGIER (titulaire) et Philippe CAWELEC (suppléant) élus à l'unanimité.

Représentation de la CCBA au conseil d'administration de l'Office Intercommunal du Tourisme d'Aubenas-Vals-Antraigues (OTI) : Marie-Noëlle DURAND (suppléante) élue à l'unanimité.

« Certifié exécutoire complètement et transmis en sous-préfecture de Largentière »
L'Ordonnateur soussigné certifie le caractère exécutoire par réception en Préfecture

en date du 14 JUIN 2018

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 9 juin 2018

Le Président,
Louis BUFFET

